

**SESSION DU 14 MARS 2016****RAPPORT N° AGR 12**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

**■ DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT****■ DIRECTION APPUI AUX TERRITOIRES, ESPACE ET ENVIRONNEMENT****9235****3 - Mission Agriculture et Environnement****33 - Sion Cité des paysages****PROGRAMME 258 - CITE DES PAYSAGES**

L'inauguration des espaces de la Cité des paysages à Sion le 26 juin 2015, en présence de la ministre de l'écologie et de nombreux élus et partenaires de la Région, a marqué l'aboutissement de la première étape du projet :

- A la fois un espace d'exposition, d'animation et de conférence sur le site de Sion, et un programme d'activités culturelles et pédagogiques qui se déploie à Sion et dans toute la Meurthe-et-Moselle autour des Espaces naturels sensibles,
- Posant la notion de paysages comme clé d'entrée pour questionner nos rapports et nos interactions avec l'environnement, partager des connaissances et développer les compétences citoyennes face aux enjeux écologiques,
- Portant l'ambition de rayonner et de développer des partenariats à l'échelle de la nouvelle région Alsace Champagne Ardenne Lorraine et de la Grande Région européenne.

Pour conforter la dynamique engagée, un plan de développement de la Cité des paysages pour la période 2016-2020 est en cours d'élaboration avec comme objectifs :

- De partager les orientations pédagogiques et culturelles et de les décliner dans l'offre de services et d'activités de la Cité,
- D'organiser la prospection de co-financements,
- De fixer la feuille de route des équipements d'hébergement et de restauration,
- D'inscrire le schéma directeur d'aménagement du site de Sion dans ce plan de développement et d'engager la 2<sup>e</sup> étape d'aménagement.

Le nouveau programme P258 - cité des paysages résulte des programmes P142 relatif au site de Sion et d'une partie des crédits du P251 relatif aux activités d'animations portées par l'ex-Maison de l'environnement et aux moyens qui étaient consacrés à l'aménagement du forum des Paysages.

## **FONCTIONNEMENT**

La majeure partie des crédits de ce programme mobilise le produit de la taxe d'aménagement. En fonctionnement pour 2016 : 540 000 € sur les 620 000 € sollicités soit 87 %.

Une part résiduelle correspond aux moyens de fonctionnement courant des équipements touristiques du site de Sion ne pouvant pas être financés par la taxe d'aménagement.

Les activités de la Cité des paysages se déclinent en trois principaux volets :

- **Une programmation culturelle grand public** d'expositions, d'activités de sensibilisation et de découverte autour des enjeux des paysages, de la biodiversité et du développement durable,
- **Une programmation pédagogique** en direction des scolaires de la maternelle au lycée et des étudiants ou jeunes en formation dans les mêmes domaines,
- **Une programmation de « rendez-vous professionnels »** d'échanges d'expériences et de coopérations entre acteurs de l'aménagement et du développement des territoires concernés par le devenir des paysages : colloques, formations, journées techniques mobilisant universitaires, agriculteurs, aménageurs, collectivités locales, réseaux associatifs ...

Ces activités se déploient à Sion, prenant appui sur le nouvel équipement « Cité des paysages » inauguré et ouvert au public fin juin 2015, et sur l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle, prenant appui sur les Espaces naturels sensibles et l'ensemble des sites concernés par la politique Environnement du département.

Les crédits de fonctionnement sollicités pour 2016 (620 000 €) se répartissent en quatre domaines :

1. **Le programme pédagogique départemental Cité des paysages** mis en œuvre sur l'ensemble des territoires autour des Espaces naturels sensibles (hors activités programmées à Sion), comprenant également les moyens liés au transport des scolaires sur les sites soit 250 000 €
2. **Les activités grand public, pédagogiques et professionnelles de la Cité des paysages à Sion**, comprenant les moyens pour la programmation d'événements, les moyens de création d'outils pédagogiques ou de contenus scénographiques et les moyens de communication et promotion soit 215 000 €

3. **Le fonctionnement courant des équipements du site de Sion-Cité des paysages** comprenant notamment les fluides, l'entretien des bâtiments, des espaces verts soit 130 000 € dont 61 000 € pouvant être financés par la taxe d'aménagement.
4. **Les subventions au titre du règlement d'intervention « Cité des paysages »** dédié au soutien à des projets ou initiatives de territoires favorisant la connaissance, la valorisation ou la sensibilisation des publics aux enjeux des paysages et de la biodiversité soit 25 000 €

Le projet Cité des paysages est en pleine phase de développement, et en 2016, la programmation des activités va s'organiser autour de l'exposition « Apprenti-sorcier des paysages : un siècle d'évolutions naturelles et humaines » avec comme fil conducteur pour la saison la question des paysages en devenir et des paysages de demain.

Il est important de poursuivre une action de promotion des nouveaux équipements, à travers l'accueil d'événements grand public et pédagogiques ou de rencontres professionnelles. Le collectif national « Paysages de l'après pétrole » organisera ainsi son assemblée générale les 18-20 mars 2016 autour d'un temps fort dédié aux enjeux des paysages dans la transition énergétique.

Dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons, les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement seront réalisés sur les frais généraux, sur les activités pédagogiques des ENS ou encore sur les actions de communication.

Cependant la recherche de co-financements pour le développement du programme d'activités et des outils pédagogiques est en cours, notamment à travers les fonds européens (programme de coopération Interreg à l'étude avec des partenaires allemands, belges et luxembourgeois de la Grande région).

### **Prévision de recettes**

Les activités de la Cité des paysages, liées à l'organisation de colloques, à l'hébergement de groupes (séjours éducatifs notamment : 20 classes accueillies en séjour en 2015) ou à la location de salles, vont poursuivre leur développement en 2016. Les recettes générées par ces activités sont estimées à 40 000 € en 2016.

### **INVESTISSEMENT**

La 1<sup>ère</sup> étape d'aménagement de la Cité des paysages s'est achevée et a été livrée en juin 2015. Elle a permis la réhabilitation complète de l'aile principale de l'ancien couvent, devenu le cœur de la Cité des paysages : près de 900 m<sup>2</sup> d'espaces d'exposition, de conférence et d'atelier pédagogique. Cette première étape a également permis la rénovation partielle du bâtiment « la Ferme » pour aménager des sanitaires publics et installer les ateliers de l'équipe technique du site.

Parallèlement à la fin ce chantier, l'élaboration d'un **schéma directeur d'aménagement du site de Sion** a été engagée. L'ambition du schéma est d'accompagner le développement de la Cité des paysages à partir d'une vision cohérente et partagée entre les partenaires du site des enjeux d'aménagement.

La mise en œuvre de ce schéma directeur d'aménagement répond à deux objectifs stratégiques :

1. **Permettre le développement de nouvelles activités et le rayonnement de la Cité des paysages** dans le grand-est et la Grande Région européenne, à travers l'amélioration des conditions d'accueil des publics sur la colline et la création d'espaces et d'équipements complémentaires à ceux existants.
2. Poursuivre la mise en valeur des patrimoines historiques et paysagers de la colline de Sion, en profitant de la dynamique de la Cité des paysages pour **engager une démarche d'aménagement durable exemplaire**, visant la reconnaissance et le rayonnement du site au plan national.

Ce schéma directeur d'aménagement comprend plusieurs opérations d'aménagement ou de réhabilitation de bâtiments qui pourront se déployer sur la période 2016-2019 :

- L'aménagement d'un espace public central à l'entrée du site destiné à valoriser les patrimoines bâtis et paysagers et améliorer les conditions d'accueil des visiteurs sur le site (signalétique, mobilier, luminaire...).
- L'aménagement paysager des cours, du jardin verger et des espaces techniques afin de renforcer leur vocation pédagogique et démonstrative, en lien avec les activités de la Cité des paysages.
- La rénovation partielle des trois ailes de l'ancien couvent afin de créer un espace d'exposition permanent et des espaces pédagogiques ou de démonstration complémentaires pour le développement des activités de la Cité des paysages. Cette rénovation permettra également la préservation et la mise valeur du patrimoine bâti inscrit aux Monuments historiques, avec le ravalement des façades et la restauration des toitures.
- La finalisation de la rénovation du bâtiment "La Ferme" afin de disposer d'une salle de réception-restauration modulable, pouvant accueillir les grands événements organisés par la Cité des paysages ou être louée aux partenaires du site et à des personnes extérieures.

La réalisation de ce projet d'ensemble a été estimée à 3,890 M€ HT de dépenses (travaux + frais de maîtrise d'œuvre).

Il a fait l'objet d'une demande de subvention auprès l'Etat et de la Région dans le cadre du CPER (1 M€ sollicités pour 3,890 M€ de dépenses). La Région a d'ores et déjà notifié une subvention de 500 000 € fin 2015. Les services de l'Etat ont identifié ce projet comme une priorité pour 2016.

**Les crédits d'investissement proposés au BP 2016 sont de 330 000 € et comprennent :**

- Les études de maîtrise d'œuvre nécessaires au lancement de la 2<sup>e</sup> phase d'aménagement,
- La maintenance générale des bâtiments et l'acquisition d'outillage et de supports pédagogiques.

Pour mémoire, 160 848 € sont proposés au P251 pour le paiement du solde des marchés liés à la 1<sup>ère</sup> phase d'aménagement.

### **PROGRAMME 148 - SION BUDGET ANNEXE**

Le restaurant de Sion a été géré sous forme de convention d'occupation puis de Délégation de Service Public entre 2005 et 2010 confiées au Grand Sauvoy. La gestion en régie par le département a été mise en place début 2011, suite à la dénonciation de la DSP par le Grand Sauvoy.

Un appel à projet a été lancé fin 2012, pour la reprise par un exploitant privé sous forme de convention d'occupation. Il s'est avéré infructueux.

La difficulté de mobilisation d'un exploitant privé est principalement due aux faibles perspectives de rentabilité économique à court terme. En effet, la fréquentation du site et le chiffre d'affaires du restaurant sont très concentrés sur les mois du printemps et de l'été.

De nombreux efforts ont été entrepris pour maîtriser les charges notamment en matière de ressources humaines et développer et diversifier l'activité, notamment avec la mise en place en 2014 d'un service traiteur pouvant intervenir au château de Lunéville ou sur d'autres sites départementaux.

Le chiffre d'affaires est en progression constante : 153 600 € en 2012; 168 000 € en 2013, 273 200 € en 2014 (dont 68 000 € liés à l'activité traiteur), cependant l'activité du restaurant "Le Relais de la colline" reste déficitaire (- 78 375 € en 2014).

L'ouverture et le développement de la Cité des paysages constitue une opportunité de nouveaux débouchés pour l'activité du Relais de la colline : séjours éducatifs, réceptions liées aux rencontres professionnels ou de réseaux, clientèle individuelle les week-ends.

## - 1 - Résultats d'activités 2015

### En recettes :

En 2015, le chiffre d'affaires cumulé prévisionnel à la fin du 4<sup>e</sup> trimestre (286 293 €) est supérieur à celui de 2014 (273 200 €) soit une hausse de + 4,8 %.

Cela se traduit par :

- Une progression de l'activité du restaurant à Sion de 171 700 à 195 371€ avec une augmentation du ticket moyen et une progression de l'activité brasserie. La clientèle se fidélise et la fréquentation est plus régulière sur les jours de semaine en haute saison.
- Une nette progression de l'activité traiteur sur Sion, en lien avec le développement de la Cité des paysages (séjours éducatifs, journées de colloque) de 11 500 à 39 500 €
- Une progression de l'activité traiteur pour le service protocole de 3 600 à 7 900 €, essentiellement due à des commandes pour des événements se déroulant à Sion.
- Une diminution de l'activité traiteur pour le château de Lunéville, liée principalement au non renouvellement d'une commande d'un comité d'entreprise qui constituait une très grande part du chiffre d'affaires 2014 de 60 600 à 26 600 €. L'expérience d'ouverture régulière d'un bar sur la terrasse du château de Lunéville sur la période juin-juillet a été arrêtée faute de résultat.

### En dépenses :

A la fin 2015 les dépenses s'établissent à 334 166 € contre 348 088 € fin 2014.

On constate une stabilisation des dépenses de ressources humaines par rapport à 2014, avec un recours beaucoup moins important à des prestations d'intérim. Les dépenses d'alimentation sont en légère augmentation en corrélation avec la croissance d'activité et les efforts pour s'approvisionner en produits frais et produits locaux.

Même si le résultat annuel prévisionnel reste déficitaire en 2015, - 47 872 €, le contexte d'ouverture de la Cité des paysages ainsi que les efforts pour améliorer et diversifier les services rendus par le Relais de la colline ont eu des effets positifs sur la situation.

## - 2 - Perspectives 2016 et années suivantes

### En recettes :

L'objectif est d'atteindre un chiffre d'affaires de 350 000 € dès 2016 et de parvenir progressivement à l'équilibre selon les axes de travail suivants :

- Poursuivre la croissance d'activité du restaurant en profitant de la dynamique de fréquentation du public à la Cité des paysages, notamment sur les périodes automne et début de printemps,
- Poursuivre le développement de l'activité traiteur sur Sion liée aux actions et événements de la Cité des paysages (séjours éducatifs, colloques, formations...),
- Développer l'activité traiteur sur les sites extérieurs en lien avec le protocole et avec le château de Lunéville, en particulier dans les périodes creuses (hiver-début de printemps et automne),
- Maintenir les efforts pour maîtriser les charges de ressources humaines.

Parallèlement, il convient d'amplifier les efforts pour que cette offre de restauration soit en cohérence avec les objectifs de la Cité des paysages :

- Poursuivre et développer l'approvisionnement en produits locaux et/ou en agriculture biologique,
- Valoriser et faire découvrir les paysages à travers le goût et les productions locales,
- Sensibiliser aux enjeux de santé et de bien être à travers l'alimentation.

### En dépenses :

L'objectif est de poursuivre la maîtrise des dépenses de ressources humaines. La prévision 2016 est basée sur le recours aux ressources suivantes :

- 2 agents permanents en CDI soit 93 000 € de salaires chargés,
- 2 apprentis sur l'année,
- 2 contrats saisonniers de 6 mois entre le 15 avril et le 15 octobre,
- des renforts en extras en fonction des besoins.

Dans une perspective de poursuite de la rationalisation et de diminutions des charges fixes, une réflexion est menée sur les amplitudes d'ouverture du restaurant. Les dépenses proposées pour le frais de personnel, au titre de 2016, sont de 175 000 €

Les dépenses d'alimentation s'établiront à 115 000 €

Les dépenses de fonctionnement courant (charges locatives, consommables et fluides) seront limitées à 60 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 16 Mars 2016** est ouverte à 09 H 12, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **M. HARMAND** Alde et **Mme PAILLARD Catherine**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes PILOT Michèle** et **LASSUS Anne**.

## **DELIBERATION**

### **RAPPORT N° 12 - 3 - MISSION AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT - 33 - SION CITE DES PAYSAGES**

Mme NORMAND, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- autorise les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

*En €*

<b>Niveau</b>	<b>Libellé</b>	<b>CP voté BP 2015</b>	<b>Proposition du Président CP 2016</b>
<b>Mission</b>	<b>Agriculture et Environnement</b>		
<b>Pol. Sect.</b>	<b>Sion cité des paysages</b>	<b>260 000</b>	<b>620 000</b>
<b>Programme</b>	<b>P258 - Cités des paysages</b>	<b>260 000</b>	<b>620 000</b>

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé chapitre</b>	<b>CP voté BP 2015</b>	<b>Proposition du Président CP 2016</b>
011	Charges à caractère général	249 800	595 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	200	
65	Autres charges de gestion courante	10 000	25 000
<b>TOTAL</b>		<b>260 000</b>	<b>620 000</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
<b>Mission</b>	<b>Agriculture et Environnement</b>		
<b>Pol. Sect.</b>	<b>Sion Cité des paysages</b>	<b>840 000</b>	<b>330 000</b>
Programme	P258 - Cité des paysages		450 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
20	Immobilisations incorporelles	70 000	260 000
21	Immobilisations corporelles	20 000	70 000
23	Immobilisations en cours	750 000	0
<b>TOTAL</b>		<b>840 000</b>	<b>330 000</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
<b>Mission</b>	<b>Agriculture et Environnement</b>		
<b>Pol. Sect.</b>	<b>Sion Cité des paysages</b>	<b>0</b>	<b>500 000</b>
	P258 - Cité des paysages	0	500 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
13	Subventions d'investissement	0	500 000
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>500 000</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
<b>Mission</b>	<b>Agriculture et Environnement</b>		
<b>Pol. Sect.</b>	<b>Sion Cité des paysages</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>
Programme	P258 - Cité des paysages	40 000	40 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
75	Autre produits de gestion courante	40.000	40 000
<b>TOTAL</b>		<b>40 000</b>	<b>40 000</b>

## BUDGET PRIMITIF 2016 - SION ELEMENTS REELS

En €	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
Investissement	-	-	-	-
Fonctionnement	326 000	350 049,66	326 000	701 700
Restes à réaliser et reports		351 650,34		
<b>TOTAL</b>	<b>326 000</b>	<b>701 700,00</b>	<b>326 000</b>	<b>701 700</b>

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 28 voix pour
- 18 voix contre (élus du groupe "Union de la Droite et du Centre")

---

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016  
**LE PRESIDENT** DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Meurthe-et-Moselle Departmental Council, which is circular and contains a central emblem with a figure and a cross. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Klein'.

Mathieu KLEIN

**SESSION DU 1 FÉVRIER 2016**

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

**RAPPORT N° AGR 2**

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

**■ DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RESSOURCES****■ SERVICE DE L'ASSEMBLÉE****9216****Création d'une mission d'information et d'évaluation relative au projet de la Cité des Paysages à Sion**

L'article L3121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que : « Le conseil départemental, lorsqu'un cinquième de ses membres le demande, délibère de la création d'une mission d'information et d'évaluation chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt départementale ou de procéder à l'évaluation d'un service public départemental. Un même conseiller départemental ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par an. »

Neuf élus ont souhaité la création d'une mission d'évaluation relative au projet de la Cité des Paysages à Sion. Je vous propose la création de cette mission d'information et d'évaluation d'une durée de 6 mois maximum.

Au titre de l'article 40 de notre règlement intérieur, cette mission comportera 9 membres désignés à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Il convient donc de procéder à la désignation des membres composant cette mission.

Conformément à l'article L3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations ont toujours lieu au scrutin secret dans le cas où la loi ou le règlement le prévoit expressément. Dans les autres cas, le conseil départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Je vous propose de procéder à main levée à cette désignation, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

La mission organisera librement son activité. Elle désignera un président, un rapporteur ainsi qu'un secrétaire lors de sa première réunion. La vice-présidente en charge de la politique publique concernée ne pourra être ni présidente, ni rapporteur de la mission.

Les services du conseil départemental pourront être entendus pour recueillir toutes les informations utiles à l'objet de la mission. Toute demande d'audition devra être transmise à la directrice générale des services de la collectivité, qui saisira le service ou les services concernés.

Le rapporteur présentera son rapport au président du conseil départemental dans un délai de deux mois après clôture des travaux de la mission. Celui-ci disposera d'un délai d'un mois pour apporter des observations qui seront consignées dans le rapport final, présenté par le rapporteur à la réunion suivante du conseil départemental.

En conséquence, le calendrier prévisionnel de la mission s'établit ainsi :

- création de la mission	- 3 février 2016
- fin de la mission (+ 6 mois)	- 3 août 2016
- Présentation du rapport au président du conseil départemental (+ 2 mois)	- 3 octobre 2016 ( <i>au plus tard</i> )
- délai de réponse du président	- 3 novembre 2016 ( <i>au plus tard</i> )
- présentation du rapport final au conseil départemental	- session du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2016

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 3 Février 2016** est ouverte à **09 H 09**, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **Mme ALTERMATT Maryse, MM. BAUMANN Pierre, CAPS Antony, Mmes MAYEUX Sophie, PILOT Michèle et M. SCHNEIDER Pascal**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **M. PIZELLE Stéphane, Mmes BEAUSERT-LEICK Valérie, BOURSIER Catherine, M. MARCHAL Michel, Mmes CREUSOT Nicole et NORMAND Audrey**.

---

## **DELIBERATION**

### **RAPPORT N° 2 - CRÉATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION RELATIVE AU PROJET DE LA CITÉ DES PAYSAGES À SION**

Mme NORMAND, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- décide de la création d'une mission d'évaluation, d'une durée maximale de 6 mois, relative au projet de la Cité des Paysages à Sion,

- décide, à l'unanimité, de procéder, à la désignation de ses membres à main levée,

- et désigne pour siéger au sein de cette mission, 9 membres :

- MM. Thibault BAZIN, Patrick BLANCHOT, Jean LOCTIN et Christopher VARIN,
- Mmes Valérie BEAUSERT LEICK, Audrey NORMAND, MM. Christian ARIES, Gauthier BRUNNER,
- M. Alain CASONI.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 3 FEVRIER 2016  
**LE PRESIDENT** DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Departmental Council of Meurthe-et-Moselle, which is circular and contains a central figure holding a staff and a banner. The text around the seal reads "CONSEIL DEPARTEMENTAL MEURTHE ET MOSELLE". To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Mathieu Klein".

Mathieu KLEIN